

**Proposition de motion
« Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Versoix »**

Vu l'art. 190 al. 4 de la Constitution genevoise prévoyant que l'Etat « encourage la mobilité douce » ;

Vu l'art. 1 al. 1 de la Loi sur la mobilité douce établissant la compétence du canton et des communes qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines ;

Vu la motion M 2364 « Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017 ;

Vu qu'en 2017 encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école ;

Vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire ;

Vu l'exposé des motifs, associé à cette motion.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- 1) à mettre en place un plan de mobilité scolaire à Versoix, comprenant les cheminements piétonniers et les aménagements cyclables pour chaque école de la commune ;
- 2) à solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire ;
- 3) à informer régulièrement les commissions compétentes du Conseil municipal de l'avancement du projet et à leur présenter, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la présente proposition de motion, une première synthèse des démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l'appui.

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignant-e-s. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écolier-ère-s. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient mis-es en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un autre outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire, qu'est-ce que c'est ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche participative menée avec les enseignant-e-s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier-ère-s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faits avec les enfants et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignant-e-s, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrés d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant-e-s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Versoix permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif-ve tous les acteurs·trices des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Verts de Versoix : Margaret Richard-Mikel, Jolanka Tchamkerten, Jérémy Jaussi, John Kummer, Yves Richard